



ת"ו

## Chabbat Kédochim

3 Iyar 5784  
11 Mai 2024

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 45	20 : 07
Paris	21 : 01	22 : 19
Marseille	20 : 32	21 : 41
Lyon	20 : 41	21 : 54
Strasbourg	20 : 39	21 : 55

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

## N° 386

## La Parole du Rav Brand

**« Vous n'arrondirez pas les coins de votre tête, et tu ne détruiras pas les coins de ta barbe »<sup>[1]</sup>.**

La première partie du verset interdit aux hommes de raser les pattes, c'est-à-dire de faire la « coupe au bol », et la deuxième partie interdit de raser les « coins de la barbe ».

Pour la barbe la Torah n'interdit que de la « détruire », que les poils soient rasés à ras et qu'il ne reste rien d'eux, autrement dit, la raser avec une lame, ou autre rasoir, où le fer touche la peau<sup>[2]</sup>. En revanche, concernant l'interdit d'arrondir la chevelure de la tête, de raser les pattes, la Torah n'utilise pas l'expression « détruire ».

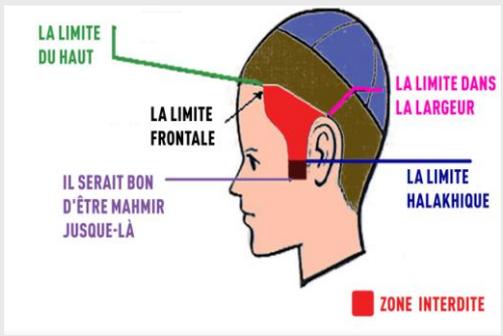
Selon la majorité des Posskim, l'interdit s'applique même si on ne rase pas à ras et que la lame ne touche pas la peau ; il faut alors laisser à chaque poil un peu de longueur<sup>[3]</sup>. Selon certains, il suffit 1 millimètre, selon d'autres avis, il faut laisser aux poils au moins une longueur de 3 millimètres, voire 5 ou même 7 millimètres. Certains ont la coutume, comme les juifs yéménites, les hassidim ou encore d'autres, de laisser ces poils plus longs.

La surface appelée « coins de la tête », les pattes, vient du fait que ces cheveux devant les oreilles séparent entre la partie du devant et la partie de l'arrière de la tête. Elles se trouvent entre une sorte de quasi-triangle ; on part depuis le point en haut des oreilles, et on tire une ligne vers le point des cheveux en haut du front. Puis l'autre point est en bas de l'oreille, ou selon certains, depuis l'os de l'articulation temporo-mandibulaire, à la hauteur de l'orifice

auriculaire, au milieu de l'oreille, et on tire une courte ligne horizontale. Ce sont tous les poils entre ces points qu'il faut laisser. Il est interdit d'en raser même un seul poil, et si on rase deux poils, on mérite la punition de Malkout, 39 coups !

Dans les populations européennes, la coupe au bol est à la mode depuis quelques années, particulièrement chez les jeunes. Il faut également savoir que cet interdit n'est pas seulement en vigueur lorsqu'on se rase les coins soi-même, mais même lorsqu'on se laisse raser par un coiffeur, juif ou non-juif. L'interdit concerne « le rasé », et aussi, le coiffeur juif. Il faut faire très attention. Tous les jeunes (et moins jeunes) doivent être avertis de cet interdit. Il faut le publier dans les synagogues, écoles, etc.

- <sup>[1]</sup> Vayikra, 19,27.
- <sup>[2]</sup> Choulhan Aroukh, Yoré déa, 181,10.
- <sup>[3]</sup> Yoré Déa, 181,3.



**Rav Yehiel Brand**

### La Question

Dans le paracha de la semaine se trouve un des versets les plus connus de toute la Torah : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ce sujet, rabbi Akiva nous enseigne que ce précepte est un grand principe de la Torah.

Quant à Hillel, il apprend de là que si nous devons résumer la Torah en une seule phrase ça serait : ne fais pas à ton prochain ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse. Ainsi, nous voyons deux grands maîtres qui retrouvent dans ce verset le condensé de toute la Torah, l'un dans une approche active et le second dans une approche passive (commandement négatif).

Cependant, Rachi s'étonne : Comment pouvons-nous intégrer que la Torah soit condensée dans ce seul commandement, et pourtant une très grande proportion ne possède aucun lien avec celle-ci, à l'instar de toutes les lois entre l'homme et son créateur, les lois de pureté, les règles des sacrifices et autres Cohanim, etc.

Le **Rav Mordekhai Eliahou** répond : selon les conseils du Ari'zal qu'il est bien de réciter cet enseignement de Rabbi

Akiva au début de la téfila. Cela étant expliqué par la difficulté que nous avons à nous concentrer durant l'intégralité de la téfila et ainsi par cette proclamation d'amour fusionnel "comme nous-mêmes" avec l'ensemble du peuple d'Israël, nous nous unissons à l'ensemble des prières du peuple pour que du meilleur de chacun en ressorte une téfila parfaite.

Il en va de même concernant les autres mitsvot. Il est vrai que certaines n'ont rien à voir avec notre prochain d'un premier abord, mais devant notre incapacité à réussir à toutes les pratiquer convenablement, (sans parler de celles qui ne concernent pas l'ensemble du peuple d'Israël (comme celles spécifiques aux Cohanim)), nous nous retrouvons dans le cas de figure où seul l'amour fusionnel avec l'ensemble de nos frères est en mesure de nous donner une part à une application intégrale et parfaite de l'ensemble de la Torah.

En cela, nous pouvons donc affirmer que la mitsva d'aimer notre prochain comme nous-mêmes sert bien de condensé à l'application de toute la Torah.

**G.N.**

#### Enigmes

**Enigme 1 :**  
Quel aliment, normalement parvé, devient, dans un cas spécifique, bassari bien que non-cuit avec la viande ?



**Enigme 2 :**  
Qu'est-ce qui n'est pas vivant mais qui grandit, n'a pas de poumon mais a besoin d'air, et meurt sous l'eau ?

### Pour aller plus loin...

**1)** Il est écrit (19-2) : « Kédochim tihyou ». A priori, il aurait été plus juste que la Torah déclare (à l'impératif) : « kédochim éhyou ! » ("Soyez saints !") ?

**2)** Il est écrit (19-15) : « Lo taassou avel bamichpate ... bétsédék tichpote amitékha ». À quel enseignement font allusion ces 3 derniers mots ?

**3)** Il est écrit (19-32) : « Mipéné seiva takoum, véhadarta péné zakèné » ; et Rachi de rapporter les paroles suivantes du traité Kidouchine (32b) : « Zakèné » : Zé chékana 'hokhma » ; pourtant le "Notarikone" du mot « zakèné » ne fait allusion qu'à l'expression «zé kana» (le mot « 'hokhma » n'apparaît pas) ?

**4)** Il est écrit (19-27) : « Lo takifou péate rochekhème ». À quel merveilleux enseignement font allusion ces termes précités ?

**5)** Il est écrit (20-10) : « Véiche acher yinaf ... mote youmate hanoef ». Quel point commun y a-t-il souvent chez la majeure partie des hommes ayant commis la faute de Niouf ?

**6)** Au sujet de toutes les relations interdites, le mot « iche » est employé (20-10 à 21), à l'exception de l'homme épousant sa tante, au sujet duquel il est écrit (20-19) : «Véervate a'hote imékha vaa'hote avikha lo tégalé ». Pourquoi cette différence ?

**Yaacov Guetta**

**Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Yéhoudit bat Kamouna**

**Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël**

## Halakha de la Semaine

### Peut-on acheter ou mettre de nouveaux vêtements pendant la période du omer ?

**A)** Selon la stricte loi, il est autorisé d'acheter ainsi que de mettre des nouveaux vêtements pendant la période du deuil du omer, et cela même s'il s'agit d'un vêtement qui a de la valeur et qui nous procure de la joie sur lequel on récite Chéhé'hiyanou. Cependant, beaucoup ont l'habitude de s'abstenir d'acheter ou de mettre de tels vêtements [Moed Kol 'Hai 6,12 ; Mekor Neeman 1,486 ; Berit Kehouna maarekhet ayine ot 21 (qui rapporte cette coutume qui avoue de ne pas avoir trouvé de source à cela)]

D'autres décisionnaires rapportent que cette coutume est infondée, et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'y prêter attention [Caf Ha'hayime 493,4 ; Or Létsion T.3 perek 17,2 ; Voir aussi le Michna Beroura 493,2 avec note 4 de l'édition Dirchou ainsi que le Michna Beroura Beyis'hak Yikaré au nom de Rav Auerbach].

**B)** Il est à noter que même ceux qui désirent suivre l'opinion rigoureuse, pourront acheter des vêtements qui n'ont pas de grande valeur ou qui ne procurent pas de joie particulière (tout vêtement où l'on ne récite pas Chéhé'hiyanou). Il en sera de même pour acheter des nouveaux vêtements en solde (ou que l'on craint de ne plus trouver) sur lesquels on récite chehehiyanou [Hazon Ovadia Yom tov p.259 qui permet également de mettre le vêtement pour chabbat/Mila/Bar mitsva en récitant Chéhé'hiyanou sur le vêtement adéquat].

En ce qui concerne un nouveau fruit, il n'y a pas lieu de se montrer rigoureux [Hazon Ovadia p.259].

**C)** Aussi, on pourra faire une 'Hanoukat Habayit (si nécessaire) et réciter alors la bénédiction de Chéhé'hiyanou sur la nouvelle maison (certains ont pour habitude d'acheter un nouveau vêtement, et de réciter chéhéhiyanou dessus en acquittant la nouvelle maison) [Ye'havé Daate 3,30 ; Tsits Eliezer 11,41 ; Voir aussi Yebia Omer 3,26 ainsi que Michna Beroura Dirchou fin note 4 et Michna beroura Ich Matsliah 493 note 2 et fin du sefer].

David Cohen

## Aire de Jeu

### Devinettes

- 1) Pourquoi concernant la crainte des parents, la Torah a-t-elle fait précéder la mère au père et pour le respect des parents, elle a inversé l'ordre ? (Rachi, 19-3)
- 2) En quoi consiste la mitsva de craindre ses parents ? (Rachi, 19-3)

- 3) Que signifie le terme « Pigoul » ? (Rachi, 19-7)
- 4) Des épis qui tombent au moment de la moisson sont considérés comme «leket». Il y a cependant une condition. Laquelle ? (Rachi, 19-9)
- 5) Quel est le vol « lo tignov » des 10 commandements et lo tignov dans notre paracha ? (Rachi, 19-11)

### Réponses aux questions

**1)** L'expression « kédochim tihyou » ("Vous serez, vous deviendrez saints") fait allusion à la promesse de D... envers les Béné Israël, concernant la période précédant la venue du Machia'h. En effet, le Rambam rapporte dans les "Hilkhote Téhouva" 7-5 (en s'appuyant sur les versets du Sefer Dévarim 30-1 à 3), que D... a promis qu'il mettrait fin à notre dernier exil, compte tenu du fait que nous ferons téhouva à la fin des temps ("kédochim tihyou" : "Vous deviendrez donc bien saints" avant votre rédemption !") ! (Rav Yé'hezkel Habershtam, le fils du "Divrei 'Haïm", l'admour de Tszanz)

**2)** Le terme « bétsédék » fait allusion aux lundi et jeudi matin, jours (et moments) où le Mazal « Tsédék » ("Jupiter") est "olé bachamaïm" ("il est en effet ascendant et au plus haut dans les cieux). C'est lors de ces jours où il sera particulièrement propice pour le Beit Din de bien juger les différents litiges ou questions auxquels il serait confronté (d'où l'emploi de l'expression : « bétsédék tichpote amitékha»). ("Maassé 'Hochev"- Chéli, Sefer du Rav 'Houyita Chéli de Djerba, livre imprimé en Israël en 1983, "Or Moché" du Rav Moché 'Horev de Kissé Ra'hamim).

**3)** Il est écrit (Kohélet 8-1) : « 'Hokhmata Adam taïr panav ». On apprend de ce verset, qu'un homme ayant de la 'hokhmata Hatorah, a une «hadrate panim» ("un visage rayonnant et lumineux"). Ainsi, lorsque tu verras qu'un homme à une "hadrate panim", "tu

l'honoreras" ("véhadarta") en te levant (par exemple) devant lui (lorsqu'il passera dans tes "arba amote"), car ce dernier a forcément de la "'hokhmata Hatorah" éclairant et illuminant son visage. (Déguel Ma'hané Efrayim)

**4)** Le port des "péote" est l'un des plus beaux signes extérieurs ("de richesse") qui nous différencie des goyim. Or, il est remarquable de constater que si l'on additionne la guématría des initiales de chacune des 12 tribus d'Israël ("reich" de Réouven : 200 ...), on obtient la guématría de 627 (étant également celle de l'expression « lo takifou").

Remez Ladavar : « Lo takifou » ("vous n'arrondirez pas"), autrement dit : "Vous ne ferez pas disparaître" ce merveilleux signe de "péate rochekhème" ("le coin de votre tête"), autrement dit : De "chaque lettre qui est l'initiale, "kavyakhol" « à la tête » du nom de chaque tribu d'Israël dont vous êtes les descendants ». ("Tsvi Latsadik"- Belzov, Sof Paracha de Chemot)

**5)** Ces hommes ont de la "houtspa", détestent et s'opposent avec une très grande virulence aux Tsadikim et à la Torah. (Sefer Hamidot, Erekh Niouf, ote 47)

**6)** Le terme « iche » est omis, car il est employé au sujet de Moché (Ce dernier étant nommé « iche haélohim, véaïche Moché anav méod ». Ceci, afin de ne pas ternir le kavod de Moché, étant le fruit d'une union (celle de Amram et de Yohkéved) que Hachem interdira après Matane Torah (celle de ne pas avoir de relation avec sa tante). ("Daat Zékénim Mibaalei Hatosséfote")

### Réponses n°385 Aharé mot



#### Enigme 2 :

Qu'est-ce qui porte des lunettes mais qui ne voit rien ? Le nez

**Enigme 1 :** Dans la Hagada de Pessa'h, si j'ôte une lettre d'un mot, je subis la dureté de l'esclavage. Si j'ôte la même lettre à un autre mot, je deviens libre. Comment cela est-il possible ?

Si j'ôte la lettre samekh de karpass (kaf, rêch, pè et samekh), il reste pérékh (dureté).  
Si j'ôte la même lettre samekh de 'harosseth ('heth, rêch, vav, samekh et tav), il reste 'hèrouth (liberté).

**Rébus :** Baies / Âne-Âne / Air / A-Haie / Alla / Capot / Rette

### Pirké Avot

**Rabbi Tarfone disait : le jour est court, le travail est à profusion, les ouvriers sont fainéants, le salaire est grand et le propriétaire presse. Il disait : il ne t'incombe pas de finir le travail mais tu n'es pas libre de t'en dédouaner... (Avot 2,15)**

Dans notre Michna, Rabbi Tarfone met en avant la dualité qui constitue chaque être humain. Ainsi, au travers d'une analogie, il nous décrit le combat que doit mener l'âme spirituelle entravée par les contraintes d'un corps matériel, tout en donnant vie à ce dernier. En cela, l'âme peut être considérée comme la patronne de cette alliance et les différents membres du corps comme étant ses employés. En effet, lorsque l'âme est envoyée sur terre afin de remplir sa mission, celle-ci aspirant à

servir son créateur dont elle est directement issue, va devoir lutter contre la force d'inertie que constitue la matière, en le pressant afin d'accomplir le maximum de travail, durant le temps en commun qui leur est imparti, assimilé à la journée.

Toutefois, devant l'immensité de la tâche et l'impossibilité de la mener à son terme, la tendance naturelle serait le découragement qui ne ferait qu'amplifier la paresse originelle. Pour cela, la Michna continue et nous dit : " il ne t'incombe pas de finir le travail ".

Il est vrai que si nous regardons la totalité de la tâche, celle-ci nous apparaît totalement inaccessible. Dans de telles conditions, serait-il possible que Hachem exige de nous de la terminer?

Dans cette même idée, le Mikhtav meelhaou explique au sujet du libre arbitre : chaque homme se situe dans une zone de combat composée de 3

éléments : la zone acquise, la zone de combat et la zone hors de portée. Ce qui est demandé à l'homme, ce n'est pas d'être maître des 3 zones mais de systématiquement déplacer par ses victoires répétées, la ligne de front vers la zone qui auparavant était hors de sa portée.

Ainsi, lorsqu'un homme se rend compte que même s'il est évident que toutes les mitsvot sont inextricablement liées les unes aux autres, elles n'ont pas pour but d'arriver vers un but précis si élevé, qui nous serait inaccessible, mais constitue chacune d'elle un but en soi à atteindre pour elle-même et en cela, nous n'avons aucun droit de nous en dédouaner. (...)

G.N.

Extrait de "De Pessah à Chavouot" aux Editions Shalshélet

### Rébus



## Rabbi Moché Ben Maïmone : Le Rambam

Talmudiste, philosophe, juriste et médecin, Rabbi Moché Ben Maïmone, connu sous l'acronyme Rambam ou encore sous le nom « Maïmonide », est né à Cordoue, en 1135 dans une Espagne soumise à l'Islam. Il est issu de la lignée de Rabbi Yéhouda HaNassi, le compilateur de la Michna, lui-même descendant du Roi David.

Dans son enfance, le jeune Moché était peu enclin à l'étude. Un jour, son père lui fit de sévères remontrances et l'enfant, touché au plus profond de son âme, alla se réfugier à la synagogue où il demanda à D.ieu d'ouvrir son cœur à l'étude.

En 1148, l'intolérance et les persécutions, des nouveaux princes Almohades, contraignirent sa famille à fuir. C'est ainsi que Maïmonide dut errer pendant dix ans dans différentes villes du sud de l'Espagne, avant de gagner la ville de Fès au Maroc et de s'embarquer pour la terre d'Israël en 1165. Mais à cette époque, celle-ci était ravagée par les croisades et ainsi, après un bref pèlerinage, la famille dut se résoudre à partir pour l'Égypte. Après la mort de son père, Maïmonide poursuivit ses études talmudiques, soutenu financièrement par son frère David qui faisait le commerce des pierres précieuses. Malheureusement, David mourut au cours d'un naufrage dans l'océan Indien et Rabbi Moché se retrouva démuné. C'est ainsi que, ne voulant tirer aucune rétribution de ses travaux sur la Torah, il devint médecin. Sa réputation comme philosophe talmudiste et comme médecin fut telle que le Sultan Saladin, conquérant de l'Égypte, en fit le médecin de sa cour.

Nommé Naguid (Chef) des Juifs d'Égypte avec le titre de « Rais al Yahoud », il s'opposa à la secte des Karaïtes et renforça la communauté juive. Il eut, de ce fait, de nombreuses correspondances avec les représentants de différentes communautés, y

compris en dehors de l'Égypte, auxquels il envoya plusieurs épîtres : Iguéret Hakhmad (appelée aussi Iguéret al Kidouch HaChem) dans laquelle il évoque les conversions forcées imposées par les musulmans et console et raffermis la foi des Juifs désespérés ; Iguéret Teiman, où il expose les signes de reconnaissance du Machia'h et encourage les Juifs du Yémen dans leur foi ; la « Lettre aux érudits de Marseille », dans laquelle il donne des conseils à des érudits de son temps ; la « Lettre sur la résurrection des morts », etc.

On vint aussi le consulter depuis la Syrie, la terre d'Israël, et encore de plus loin. On dit même qu'au cours de la troisième croisade, le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion s'efforça, en vain, de l'attirer auprès de lui, à Ashkelon, en Terre Sainte.

Maïmonide fut un véritable guide spirituel pour sa propre génération comme pour les générations suivantes. Ses œuvres majeures furent :

- Le Sefer Hamitsvot, le « Livre des Commandements » composé initialement en arabe, dans lequel il présente les 613 commandements de la Loi écrite qui constituent l'armature de la Loi juive.

- Le Michné Torah (appelé aussi Yad Ha'Hazaka) est le seul traité religieux qu'il rédigea en hébreu dans lequel il aborde les différents aspects de la législation juive. Le projet du Rambam fut de mettre la connaissance de toute la Loi orale à la portée du peuple.

- Le Sefer HaMaor est un commentaire original et approfondi de la Michna. Esprit rationaliste, Maïmonide s'éleva dans cet ouvrage contre les pratiques de magie et de sorcellerie fréquentes à son époque.

- Le Moré Névouschim (le « Guide des Egarés »), écrit en arabe, fut destiné à des intellectuels partagés entre la tradition religieuse et la pensée scientifique. Cet ouvrage entreprit de mettre en accord l'enseignement de la Torah et de ses commentaires avec la philosophie d'Aristote. De portée universelle (il fut étudié par les musulmans), le Guide constitue une analyse approfondie du

Judaïsme, dans le domaine des croyances comme dans ses aspects rituels. Il y est question de D.ieu, de la création, de la prophétie, du bien, du mal, etc. Maïmonide dut affronter une vive opposition tout au long de sa vie. Il répondit à ses opposants de son vivant et son fils poursuivit cette tâche après sa mort. Cependant, cette opposition fut tellement acharnée que le différend fut porté devant l'Inquisition et le livre brûlé en 1233.

Une dizaine de livres de médecine lui sont également attribués, qui furent écrits en arabe avant d'être traduits en hébreu. On peut citer :

- Le « Traité des Aphorismes » divisé en 25 chapitres, constitue une somme des connaissances médicales de l'époque, depuis les apports antiques de la médecine hippocratique (460-377) jusqu'aux pratiques du XIIème siècle.

- Le Traité de la Conservation de la Santé (on y trouve des règles concernant la santé physique, mentale et sociale),

- En 1932, on a retrouvé un « Glossaire de Phytothérapie », de 350 remèdes à base de plantes, classées par ordre alphabétique avec leurs noms populaires (en arabe, grec, persan et en dialecte berbère, marocain, égyptien).

- La « Prière Médicale » qui lui est attribuée est un acte de foi professionnelle, aussi noble que le Serment d'Hippocrate, qui inspire encore aujourd'hui de nombreux médecins juifs.

Le Rambam quitta ce monde depuis Fostat (le vieux Caire) en Égypte en 1204, il fut inhumé à Tibériade, en Terre Sainte. La calèche transportant son cercueil fut attaquée par des brigands qui l'abandonnèrent et le cheval conduisit tout seul le cercueil à l'emplacement où il devait être enterré. Sur sa tombe est inscrit en hébreu : « De Moïse jusqu'à Moïse, il n'y eut personne comme Moïse. »

Rabbi Moché Ben Maïmone fut pleuré dans le monde entier par les Juifs et les non-juifs. À Fostat, on décréta trois jours de deuil et à Jérusalem un jeune public fut institué.

David Lasry

## Birkat Mordekhaï

### Le fléau de l'habitude : cause de tragédies (2)

La semaine précédente nous avons abordé la faute des enfants d'Aaron qui a nécessité une mise en garde quant à l'entrée du sanctuaire. Voyons à présent un enseignement qui en découle.

Oulâ nous rapporte que les érudits de Babylone se distinguent par leur respect mutuel, se levant avec déférence les uns envers les autres et déchirant leurs vêtements en signe de deuil pour le décès de l'autre (Bava Metsia 33a). Pourquoi les érudits d'autres régions ne suivent-ils pas cette pratique ? Sont-ils considérés comme moins importants que leurs homologues babyloniens ? Non, ils ne le sont pas, ils sont simplement moins enclins à se comporter comme des "hommes".

Les érudits de Babylone ont réussi à maintenir une objectivité remarquable, même lorsqu'ils étudient côte à côte. Il est admirable de voir ces hommes surmonter la tentation de la critique et de maintenir leur objectivité. Ils sont courageux car ils connaissent les faiblesses et les petites imperfections de leurs pairs, tout en reconnaissant leur grande valeur. Qui est prêt à rester objectif et à ne pas diminuer l'estime qu'il a pour son collègue ?

Comment pouvons-nous comprendre le comportement de Nadav et Avihou qui ont

envisagé, selon certains récits, une machination aussi basse que de spéculer sur la mort de leurs illustres aînés, Moché et Aharon ? Certes, cette pensée ne peut être pleinement appréhendée avec nos outils de pensée limités. Peut-être ont-ils cherché à injecter de la nouveauté dans le système, mais pouvons-nous trouver des leaders plus frais, plus vigoureux, plus dévoués, plus talentueux, plus fidèles et plus merveilleux que Moché et Aharon ? Même Nadav et Avihou eux-mêmes ne le savaient pas. Ils ont simplement érodé, même légèrement, leur immense admiration pour ces figures emblématiques.

"Rabbi Akiva avait douze mille paires de disciples, de Givat à Antipatris, et ils sont tous morts en une seule période, parce qu'ils n'ont pas agi avec respect les uns envers les autres." (Yevamot 62b) Pourquoi les disciples de Rabbi Akiva n'ont-ils pas agi avec le même respect mutuel que ceux de Babylone ? Pourquoi ne se sont-ils pas levés les uns pour les autres ? Ce qui est clair, c'est la conduite que nous devons adopter pour éviter les terribles conséquences de leur fléau. Nous devons être capables d'apprécier la valeur de chacun et peut-être, pour ne pas succomber à l'habitude, nous devrions nous lever les uns pour les autres. La reconnaissance et l'appréciation suivront parfois ce comportement.

Le message est clair : nous devons lutter contre le fléau de l'habitude afin d'estimer et de respecter notre prochain.

## La Paracha en Résumé

- La Paracha de Kédochim est extraordinairement généreuse en Mitsvot. Dans sa première partie, des Mitsvot concernant un homme et son prochain, la terre et la avoda zara.

- Les Mitsvot liées entre un homme et son prochain : craindre ses parents, ne pas maudire, ne pas détester, ne pas dire de lachone ara, ne pas se venger, aimer son prochain. Ne pas voler, ne pas nier, ne pas mentir, ne pas jurer à faux, ne pas retarder la paye, ne pas mettre d'embuche devant celui qui ne connaît pas, juger avec justice, être honnête dans le commerce, la non-assistance à personne en danger, se lever devant une personne âgée et un érudit, aimer le converti, l'intégrer.

- Les Mitsvot concernant la terre : ne pas faire de greffe de fruits, ne pas manger les fruits des 3 premières

années, sanctifier les fruits de la 4<sup>ème</sup>, laisser un coin du champ pour les pauvres, laisser aux pauvres les gerbes et les grains de raisins tombés pendant la moisson, laisser certaines grappes aux pauvres.

- Les mitsvot concernant la Avoda Zara ou les habitudes des goyim : Ne pas manger d'une bête qui n'est pas morte, ne pas avoir recours à la superstition, ne pas se raser la tête au niveau des péot et au-dessus des oreilles, ne pas éliminer les poils de la barbe, ne pas se tatouer, ne pas se taillader, ne pas se tourner vers la sorcellerie afin de connaître le futur, ne pas donner ses enfants au molekh.

- Dans 'hamichi, la paracha poursuit avec des interdictions de mariages interdits et se termine avec les Mitsvot : ne pas suivre les coutumes des goyim, ne pas s'impurifier en mangeant des animaux impurs et dégoûtants, être saints et purs.

Hachem s'adresse à Moché et lui dit : "Parle à toute la communauté des enfants d'Israël et dis-leur: Soyez saints! Car Je suis saint, Moi Hachem, votre D."

Selon le Midrach, Hachem ajoute : " Soyez saints car Je vous ai sanctifiés pour Moi avant même la création du monde."

Que vient ajouter le Midrach en précisant que cette Kedoucha est antérieure à la création du monde ? Le passouk n'est-il pas assez clair ?

Le Maguid de Douvna nous éclaire à l'aide d'une parabole.

*Dans une petite ville éloignée, un homme très riche cherche à marier sa fille unique. Pour dénicher le parti idéal, il décide d'aller dans une grande Yechiva renommée. Il se tourne vers le Roch Yechiva et lui demande de lui trouver le meilleur bahour pour sa fille si brillante. Le Rav le dirige vers un jeune homme*

*qui est à la fois sérieux, intelligent et doté de midot raffinées.*

*"Je vous assure qu'il consacre chaque instant à l'étude. C'est un garçon exceptionnel."*

*La jeune fille le rencontre et effectivement ils se marient et s'installent dans la petite ville d'où elle venait. Pourtant, quelque temps après le mariage, le beau-père est assez contrarié. Il a beaucoup investi pour le jeune couple mais il s'aperçoit que son gendre n'est pas si assidu ! Il étudie bien quelques heures chaque jour mais c'est bien en deçà de ce qu'espérait son beau-père. Il décide donc d'aller le voir pour éclaircir cette situation. Le jeune homme est un peu étonné de ce qu'on lui reproche. "Ne suis-je pas celui qui étudie le plus de tout le village ?! Alors que les habitants d'ici consacrent 1 ou 2h de leur temps à l'étude chaque semaine, moi je m'y attèle au moins autant chaque jour ! Y a-t-il plus sérieux que moi dans*

*tout le village ?!*

*Le beau-père qui a compris le malentendu lui explique alors : " Rappelle-toi cette époque où tu étais à la Yechiva. Là-bas chaque minute de ta journée était consacrée à la Torah. Je ne te demande pas de te comparer aux gens du village mais bien d'être celui que j'ai connu avant le mariage lorsque tu vivais auprès de jeunes bahourim attachés également à l'étude.*

Ainsi, Hachem rappelle à l'homme qu'en se comparant à la bassesse des gens environnants, il peut se complaire dans une médiocrité en pensant qu'il est déjà bien au-dessus du lot. Hachem lui rappelle alors qu'il l'a choisi avant même la création du monde. Ce qu'on attend de lui ne dépend pas du niveau de la génération mais bien du niveau qu'il peut réellement atteindre.

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David est un véritable Juif qui ne vit que pour aider ses frères. C'est pourquoi, un jour, en fin d'après-midi, alors qu'il revient d'une belle action de bienfaisance, il rentre enfin chez lui. Mais voilà qu'il remarque une personne seule faisant de l'auto-stop devant un arrêt d'autobus. Évidemment, il s'arrête, lui demande où elle doit aller et même si ce n'est pas exactement sa destination, il décide d'aider son frère. Après une heure de route, David explique à son cher invité Nathan qu'il doit juste s'arrêter quelques minutes chez un ami et qu'ensuite il le raccompagnera immédiatement chez lui. Évidemment, Nathan accepte et David lui demande juste s'il a le permis de conduire, ce à quoi il lui répond par l'affirmative. David se gare donc sur une place interdite et demande à Nathan de prendre sa place au volant car il sait pertinemment qu'ainsi il évitera une contravention car l'agent pensera qu'il n'est pas stationné mais juste à l'arrêt. Mais David tarde un peu et lorsqu'il revient un quart d'heure plus tard, il découvre sa voiture vidée de son invité mais avec une jolie amende de 700 Shekels sur son pare-brise. Il n'a pas le temps de s'énerver qu'il aperçoit Nathan courant vers lui tout en s'excusant et espérant qu'il ne l'attend pas depuis longtemps. Il lui explique qu'il venait de se souvenir qu'il n'avait pas fait Minha et comme le soleil se couchait, il s'est dépêché de trouver une synagogue pour y prier Minha. David dont la gentillesse a tout de même des limites, lui déclare gentiment que ce Minha lui reviendra cher puisqu'il lui doit maintenant 700 Shekels. Nathan s'excuse tout aussi gentiment mais lui rétorque qu'il ne l'a pas endommagé directement mais seulement indirectement. Or, il est connu que n'est Hayav que celui qui crée un dégât et pas celui qui l'entraîne. Qu'en pensez-vous ?

Il est tout d'abord important de noter que Nathan a un statut de Chomer Sakhar, c'est-à-dire un gardien payé, car David, en le raccompagnant à son domicile, le rémunère en quelque sorte. Or, il est enseigné dans les décisionnaires qu'un Chomer Sakhar est responsable même s'il a endommagé indirectement quand il s'agit de la garde immédiate de l'objet. Par exemple, s'il s'est endormi au lieu de garder l'objet et qu'ainsi il fut volé, il ne pourra arguer « je ne suis pas responsable puisque j'ai seulement entraîné le dégât ». Cependant, on pourrait dire qu'en vérité Nathan n'est pas vraiment un gardien puisqu'on ne lui a pas demandé de garder la voiture mais seulement de l'épargner d'une amende, ce qui n'est pas la même chose. Or, nous n'avons jamais vu qu'un tel statut est responsable lorsqu'il engendre un dégât de manière indirecte et il devrait donc être Patour.

Mais là encore le Rav Zilberstein va nous émerveiller par son explication rendant Nathan Hayav. Le policier met une amende à une voiture qui est garée dans un endroit dangereux et qu'il n'y a personne pour la déplacer au cas où. Or, lorsque David demande à Nathan de se mettre au volant de sa voiture, il n'y a ainsi pas lieu de l'amender, puisque Nathan prend sa place au cas où il y aurait besoin de déplacer la voiture. Il est donc clair que Nathan a le statut de celui qui a mis en danger les gens, en abandonnant l'automobile et que c'est donc lui qu'il faut amender.

En conclusion, Nathan sera responsable puisque c'est lui qui a mis en danger les autres automobilistes en abandonnant le véhicule dans un endroit dangereux, sans aucun moyen de le déplacer.

(Tiré du livre *Oupiryro Matok Vayikra*, page 44)

Haim Bellity

## Comprendre Rachi

« Un homme, sa mère et son père vous craindrez et Mes Chabatot vous garderez... » (19/3)

Rachi écrit : « La Torah a juxtaposé l'observance du Chabat à la crainte du père pour nous enseigner : bien que Je t'aie ordonné de craindre ton père et ta mère, s'ils te disent "transgresse le Chabat", tu ne dois pas les écouter... »

Il y a une grande discussion sur la problématique suivante : Est-ce qu'une personne ayant un père Racha est soumise à la mitsva d'honorer son père ?

**Rambam** (Mamerim 6/11) : Même si son père est un Racha et fait des Avérot, il doit honorer son père.  
**Tour, Smag** : Il n'y a pas d'obligation d'honorer son père si c'est un Racha.

**Le Tour** (Yoré Déa siman 240) ramène une preuve : La Guémara (Baba Metsia 62) dit que si un père a laissé à ses enfants une vache volée ou toute chose identifiable (pour exclure de l'argent), les enfants doivent rendre cette vache par honneur pour leur père (afin que leur père ne soit pas méprisé). Puis la Guémara demande : puisqu'il y a un principe tiré du passouk «...et le prince dans ton peuple, ne maudis pas » (Chemot 22/27) que nos Hakhmim commentent : quand le prince se conduit comme ton peuple, c'est-à-dire qu'il pratique la Torah et Mitsvot alors tu lui dois respect et tu ne dois pas le maudire, mais s'il est racha, tu ne lui dois aucun respect. De là, nous apprenons qu'on n'est pas tenu de respecter un Racha quand bien même il est son père, d'où la question : pourquoi doivent-ils rendre cette vache volée par respect pour leur père ?! Mais voilà qu'ils n'ont pas d'obligation de respecter leur père puisque c'est un voleur !? Et la Guémara répond : on parle qu'il a fait Téchouva.

Il en ressort que si le père n'a pas fait Téchouva alors il n'y a pas d'obligation de l'honorer (voir Beth Yossef, siman 230/18, qui explique comment cette Guémara n'est pas une question pour le Rambam).

Il y a également une autre preuve pour le Tour : La Guémara (Pessa'him 56) dit que le roi 'Hizkiyahou a méprisé son père Ahaz lors de sa lévaya.

**Le 'Hida répond pour le Rambam au nom du sefer "Bigouder Aharon"** : Le Yilkout dit qu'Avraham n'avait aucune obligation d'honorer son père Térah puisque ce dernier a voulu le tuer en le transmettant à Nimrod pour le jeter dans la fournaise ardente. Il en ressort que le fils n'a pas le devoir d'honorer son père s'il veut le tuer, et puisque la Guémara (Sanhédrin 63) dit que Ahaz a voulu brûler son fils Hizkiyahou pour la avoda zara et qu'il n'a été sauvé que grâce à sa mère qui l'a enduit de salamandra (une bête sortant d'un four où le feu brule intensément durant 7 ans, le sang de cette bête est imperméable au feu), Hizkiyahou n'avait donc aucune obligation d'honorer son père Ahaz puisque ce dernier a voulu le tuer.

**À présent, selon le Tour, les commentateurs demandent** : Rachi dit que sans notre passouk qui juxtapose Chabat à l'honneur des parents, on aurait pensé que si les parents demandent de transgresser Chabat il faudrait le faire. Or, si les parents demandent de transgresser Chabat, ce sont donc des Réchaïm, ce qui selon le Tour dispense le fils de les honorer et donc sans cette juxtaposition on aurait su que le fils ne doit pas transgresser Chabat.

D'où la question : selon le Tour, cette juxtaposition est apparemment inutile !?

**Le 'Hizkouni répond** : Cette juxtaposition a justement pour but de créer une redondance afin d'inclure même le cas où le père demande à son fils de transgresser un issour déRabanán (interdiction rabbinique).

**Le 'Hida répond** : On parle que le fils a pris sur lui Chabat plus tôt que l'horaire fixé et donc quand le père lui demande de faire un certain travail qui serait interdit le Chabat, le père ne devient pas en cela un Racha car ce n'est pas encore Chabat pour le père.

**Le 'Hida donne une 2<sup>ème</sup> réponse** (voir également Téchouvat Rabbi Akiva Eiger h3 s80, et Chout 'Hatam Sofer h6 s36) : Sans la juxtaposition de notre passouk, le père pense légitimement qu'il soit autorisé à son fils de transgresser le Chabat afin de l'honorer, lui, son père, donc cette demande de transgression ne transforme pas le père en Racha.

**On pourrait proposer la réponse suivante** : En réalité, comme le ramène Rachi juste après, le fils doit honorer son père tel que lui donner à manger... et doit également le craindre tel que ne pas le contredire et logiquement, on pourrait dire dans l'échelle de gravité: il paraît beaucoup plus grave de contredire son père que de ne pas lui donner à manger car il est logique de penser qu'il est plus grave de faire une chose négative envers son père que de ne pas lui faire une chose positive, c'est beaucoup plus grave de faire du mal à son père que de ne pas lui faire du bien.

À partir de cela on pourrait dire que de rendre un objet que son père a volé c'est lui faire une chose positive afin que cet objet ne rappelle pas le fait que son père a volé et donc de ne pas le rendre c'est certes un manque de respect, un manque de bien qu'on aurait pu apporter à son père mais ce n'est pas non plus un acte délibéré d'affront et de mépris envers son père et c'est dans cette configuration de respect que la Torah dit : si c'est un Racha et qu'il n'a pas fait Téchouva, le fils n'a pas l'obligation de le respecter dans le sens de lui apporter du bien en rendant l'objet que son père a volé mais cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas le craindre, cela ne veut pas dire qu'il peut le contredire car c'est beaucoup plus grave de faire du mal à son père que de ne pas lui faire du bien, c'est pour cela qu'on aurait pu penser que si le père demande de transgresser Chabat, bien que c'est du coup un Racha, on ne peut pas lui opposer un "non" sonnante et trébuchant qui serait un affront et un acte délibéré de mépris contre son père qui serait d'une gravité absolue, d'où la nécessité de cette juxtaposition qui nous enseigne que même dans ce cas-là, il ne faudra pas écouter son père, mais ce n'est pas parce que le Chabat est plus important (et même au contraire, du fait que la crainte des parents soit écrit dans le passouk avant Chabat, cela signifie que la crainte des parents serait supérieure au Chabat, (voir Sifté 'Hakhmim) mais Rachi dit que c'est parce que Hachem est aussi notre père que l'on doit craindre et qu'il a priorité sur notre père car Hachem est aussi le Père de notre père qu'il doit lui aussi craindre.

**"Toi et ton père doivent M'honorer, c'est pour cela que tu ne dois pas l'écouter d'annuler Mes paroles"** (Baba Metsia 32, Kidouchin 36)

Mordekhai Zerbib